

Pour préparer ce temps fort, nous lançons une invitation à chaque collègue et STAPS à organiser des AG (heure d'info syndicale si besoin qui est un droit - cf. ci-dessous sur modalités d'organisation) dans tous les STAPS, auxquelles seraient associés, invités les étudiant.es et leurs bureaux (nous avons les contacts si besoin fournis par l'ANESTAPS selon qui les étudiant·es et leurs bureaux sont demandeurs de cette initiative prise par leurs enseignant·es).

## Le contenu, trame de l'AG pourrait porter, sans être exhaustif :

- Mettre en discussion les besoins de chaque composante et les formaliser/exprimer/ (plus articles presse),
- S'associer aux STAPS (angle aussi solidarité) en lutte / oubliés,... **et montée d'une délégation à Paris le 24/11 ?**
- **Calculer le « *jour du dépassement* »,** celui qui correspond au jour où toutes les heures statutaires auront été dépensées (Orléans a calculé ce jour au 12/01/2022). Nous trouvons que c'est un élément « de com » parlant.
- Pour discuter de **la fiche projet** (qui doit être remontée au MESRI pour le 10/11 dans le cadre des dialogues stratégiques de gestion).

Notre approche revendicative sur cette méthode s'inscrivant dans « le fameux/fumeux » *dialogue stratégique de gestion* » est que **le projet des STAPS est déjà de faire tourner les formations conformément aux maquettes accréditées et qu'on n'y arrive pas !** Nous n'en sommes pas à monter de nouveaux projets puisque nous ne pouvons déjà pas encadrer correctement les formations déjà existantes. Ce contournement de la réalité par le MESRI doit être dénoncé. Certes un financement de la DGESIP serait prévu en plus et pourrait donner lieu à création de postes en STAPS à condition que cela ne dérape pas dans chaque université « en cours de chemin », mais en tous les cas et il ne se concrétiserait en réalité que dans la campagne d'emploi de rentrée 2022 pour effectivité en 2023 ! Le MESRI ne comprend de toute évidence pas notre message...

En même temps nous pensons qu'il faut se saisir de cette méthode, qui est une réponse du MESRI (inadaptée et scandaleuse) à la pression que nous exerçons tou·tes, pour exprimer de nouveaux nos besoins, y compris salles de cours et Installations Sportives (plan Macron).

**Pour organiser une AG,** vous pouvez utiliser les textes en vigueur sur la « HIS » : l'heure d'information syndicale mensuelle, <https://www.snefsu.net/vieetab/HeuresSyndicales.php> , qui s'applique aussi aux universités (des formulations sur le modèle de demande seront à adapter). Cette demande est à déposer comme information au doyen.ne de votre STAPS et aux président.es d'université. Cette HIS est un droit. Cette demande peut être faite au nom de nos organisations syndicales/ (en-tête). Vous demandez à faire connaître ce moment par liste de diffusion sur adresses professionnelles aux collègues (plus infos/ invitation aux étudiant·es et leur bureau.)

Si difficulté pour l'organisation ou questions sur AG, n'hésitez pas à nous contacter. Nous serons bien évidemment preneurs de vos remontées de vos AG. Adresser vos mails simultanément à [anne.roger@snesup.fr](mailto:anne.roger@snesup.fr) et [pascal.anger@snefsu.net](mailto:pascal.anger@snefsu.net)